

POUR LES GANTS DESTINÉS À ENTRER EN CONTACT AVEC DES ALIMENTS

DÉCLARE QUE LE NOUVEL ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE DÉCRIT CI-APRÈS

SHOWA 709B



SIMULANTS

A, B, D2 du règlement (UE) n° 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

CATÉGORIES D'ALIMENTS

Tous les aliments secs, aqueux, acides, alcoolisés et gras.

CONDITIONS DE TEST

30 minutes à 40 °C, réutilisation (ou équivalent).

DESCRIPTION DE CONFORMITÉ

Conditions d'utilisation au contact des aliments : Gants destinés à la manipulation de tous types d'aliments.

Nous confirmons que le produit susmentionné est conforme aux exigences applicables des règlements et normes suivants pour les conditions d'utilisation au contact des aliments prévues :

- Règlement (CE) n° 1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement (CE) n° 2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (migration globale).
- Exigences réglementaires des Pays-Bas : Chapitre III de la réglementation néerlandaise sur les emballages et ustensiles alimentaires (RVG) pour les produits en caoutchouc en contact avec les aliments (Staatscourant n° 8531 du 27/03/2014).

Dans les conditions d'utilisation prévues, la migration globale des substances soumises à restriction ne dépasse pas les limites légales (calcul effectué sur la base de 6 dm² de gant pour 1 kg d'aliment).



EIJI HATAOKA
RA/QA Technical Manager
SUS

Signed for and on behalf of SHOWA Best Glove Inc.

11/07/2026
579Edison
Street
Menlo,GA30731
USA

**DATE OF
PUBLICATION**